

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Je commencerai ce rapport moral par quelques questions dont vous connaissez les réponses :

> Qui a obtenu en 2017, que le lycée Gay-Lussac (avec notamment son ancienne chapelle) soit mieux protégé au titre des Monuments Historiques ?

> Qui a demandé et obtenu, en 2017, que la protection au titre des Monuments Historiques soit réexaminée et, sans doute, améliorée pour le Présidial, récemment faculté de Droit ?

> Qui a préconisé, et a obtenu en 2017, que le ravalement obligatoire décennal des façades soit institué dans notre commune ?

> Qui a suggéré, et a obtenu en 2017 que la villa antique de Sainte-Claire, sous le lycée Renoir, soit ouverte à la visite ?

> Qui a obtenu en 2017 certaines prescriptions du PLU (Plan Local d'Urbanisme) protégeant des éléments précis du patrimoine ?

Oui, vous avez la réponse, et elle dit le poids de RVL et l'importance de notre action. Nous pouvons être fiers de RVL ; alors, certes, tout ceci, nous ne l'avons pas fait tout seuls. Pour Gay-Lussac, l'Association des Anciens Elèves a contribué fortement ; pour ce dossier comme pour celui du Présidial, la DRAC a joué son rôle ; pour la villa de Sainte-Claire, c'est le service Ville d'Art et d'Histoire qui a mis la main à la pâte ; nous pouvons les en remercier. Mais c'est bien RVL qui a été à la source de tout, qui a été à l'initiative.

Il y a plus encore, et que l'on sait moins : lors de l'incendie de la rue de la Boucherie, le maire a fait appel à RVL pour travailler ensemble, en une sorte d'union sacrée, pour le patrimoine menacé par les squatteurs ; voilà déjà qui dit des choses. Plus largement, les pouvoirs publics – et pas seulement la mairie, j'en ai eu des preuves – reconnaissent à la fois notre sérieux et notre détermination et ils nous considèrent comme des partenaires fiables ; un déplorable incident, avec une association proche, a montré aux autorités que nul, aussi aimé soit-il, n'est à l'abri de notre action si, hélas, il défaille. Je le dis en toute sincérité : ce que j'ai fait avec le conseil d'administration de RVL m'a personnellement coûté, mais il fallait le faire, et je le ferai encore si c'était à refaire. Nous sommes les défenseurs du patrimoine mais nous sommes surtout des partenaires crédibles pour les décideurs : ils savent qu'il faudra nous entendre, mais que nous ne sommes pas dans la récrimination plus qu'il n'est besoin.

RVL joue pleinement son rôle. C'est le fruit de 45 ans d'actions inlassables ; c'est le fruit d'une équipe dynamique, qui m'entoure avec, simultanément, sagesse, compétence, humour et sérieux. Votre président n'est que votre représentant, il n'est rien, ne peut rien, ne fait rien sans le conseil qui décide.

Alors, RVL, je le redis comme je l'ai dit l'an dernier et l'année d'avant et l'année encore précédente, RVL se porte bien : je ne m'attarderai ni sur le poids des avis que nous sommes amenés à donner, ni sur la qualité des études et publications que nous produisons. J'évoquerai juste notre réputation auprès la population locale : notre action est connue et appréciée et les habitants de Limoges font appel à nous. Pour la chapelle Saint-Antoine des Papillons, pour la maison des Bernardines, avenue des Bénédictins, ce sont des habitants du quartier qui, spontanément, se sont adressés à RVL. Cette situation, on la doit aussi aux échos de notre action dans les médias (merci à nos amis journalistes). Mais les habitants font confiance à RVL. Il nous faut en être dignes.

Aujourd'hui, nos actions sont multiples, notre secrétaire vous le détaillera, et nos finances sont saines, notre trésorier vous l'expliquera. Seule nuance dans ce tableau, notre nombre d'adhérents. Comme annoncé à la dernière assemblée générale, nous avons fait le tri des mauvais payeurs de cotisation. Après les rappels statutairement prévus, nous avons procédé, à notre grand regret, aux radiations nécessaires : 28 noms ont dû être retranchés. Mesdames, messieurs, il faut rattraper cette douloureuse et nécessaire opération : recrutez. C'est le vœu que je formule pour pouvoir, l'an prochain, à l'assemblée générale, vous faire un rapport tout en rose, sans aucune nuance de gris...

Mais je voudrais aussi parler de 2018. Notre secrétaire vous dira notre grand projet d'exposition. RVL a un autre projet, que les circonstances administratives nous imposent presque. Quelques mots d'explication : jusqu'à présent, RVL était agréée au titre de la défense de l'environnement, dans la composante urbanisme, ce qui nous donnait quelques droits. La loi a récemment changé : pour avoir droit à cet agrément, périodiquement

*renouvelable, il faut agir au moins au niveau départemental. Impossible pour RVL. Nous nous sommes tournés vers un autre agrément, celui d'association locale d'usagers en matière d'urbanisme. Deux niveaux d'agrément sont possibles : intercommunal et communal. Nous avons sollicité l'agrément intercommunal.*

*Pourquoi celui-ci ? Les communautés de communes ont de plus en plus de compétences (depuis le 1er janvier 2017, le tourisme, bientôt l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme – qui prendront le nom de Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, ou PLUI) Nous avons participé à l'élaboration et aux modifications des PLU et ZPPAUP de Limoges, nous comptons bien nous impliquer fortement dans l'élaboration du futur PLUI ; cet version de l'agrément nous le permettra. Et nos communes limitrophes peuvent, par leurs décisions, impacter notre patrimoine et nos paysages proches des limites de la commune de Limoges. Enfin, le développement de l'éolien peut affecter nos paysages limougeauds. Une usine d'électricité éolienne implantée à Chaptelat ou Verneuil, par exemple, avec ses machines de plus de 150 mètres de hauteur, serait visible depuis le centre de Limoges. Mesdames, Messieurs, chers amis, nous avons, en 2017, contacté Limoges Métropole. En 2018, nous allons probablement frapper à la porte de toutes les mairies de l'intercommunalité. Il n'est pas sûr qu'elles apprécient !*